

Annexe 2 : Modalités de paiement des droits d'inscription

MONTANT

Le montant des droits d'inscription s'élève à 391 €.

MODALITES DE PAIEMENT

Paie ment en ligne par carte de crédit (uniquement pour les candidats déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 2023/2024) :

- En 3 fois du 1^{er} septembre au 10 octobre 2024
- En 1 fois du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024

Paie ment par chèque bancaire du 1^{er} septembre au 13 novembre 2024, à l'ordre de « Régisseur de recettes – Service Recherche » à déposer/envoyer au Bureau administratif de l'université de Bourgogne (coordonnées dans l'annexe 4)

En cas de difficulté avec ces modalités de paiement, contacter le Bureau administratif de l'université de Bourgogne (coordonnées dans l'annexe 4).